

service sur l'Assiniboine peut transporter le surplus. Les cultivateurs de cette localité, où l'on compte d'excellentes fermes et des fermiers habiles, ont vendu leur grain cette année à de très bons prix ; 90 centins pour le blé et 50 centins pour l'avoine, prix magnifique si l'on considère le beau rendement de leurs terres. J'ai entendu avec plaisir l'honorable député dire qu'il ne voudrait pas rabaisser notre pays ; j'avais compris par les comparaisons qu'il a faites entre nos terres et celles du Minnesota et du Dakota, que telle était son intention.

M. SMITH (Selkirk) : Je n'ai pas eu le plaisir d'entendre ce qu'ont dit sur la question la plupart des honorables députés, aussi n'abuserais-je pas longtemps de l'indulgence de la Chambre ; mais avant que le vote soit pris, il me sera permis de dire quelques mots sur la question qui nous occupe. Pour ce qui a trait aux réglemens des terres, je considère que, tels qu'ils ont été présentés la première fois, ils auraient été très nuisibles. Je conviens avec plaisir que leur forme actuelle soit de beaucoup préférable. Toutefois ils pourraient, et j'ajouterais qu'ils devraient être considérablement améliorés. Nous devons les assimiler autant que possible aux réglemens de nos voisins des Etats-Unis, ou du moins les rendre aussi favorables. Nous avons un pays aussi bon que le leur, et meilleur sous bien des rapports. En général nos terres sont supérieures, ce qui n'empêche pas que nous devons donner aux émigrants les mêmes encouragements que leur ont accordés les Américains pour peupler leur territoire. Jusqu'à présent ce n'est pas ce que nous avons fait. Je crois que nous avons marché d'erreur en erreur, depuis le début de notre politique des terres. Nous avons commencé par permettre aux colons d'occuper nos terres avant qu'aucun arpentage ait été entrepris, oubliant entièrement qu'un vingtième de la ligne de la zone fertile appartenait à la compagnie de la Baie-d'Hudson ; et nous avons ainsi amené de graves complications que nous aurions pu éviter en faisant faire aussitôt que possible des arpentages, pour le nombre relativement restreint de colons que nous avons eu dans les premières années. En un mot le gouvernement et la Chambre en général ont montré qu'ils connaissaient mal le Nord-Ouest, et ce n'est que der-

nièrement que notre population est sortie de sa torpeur et s'est aperçue que notre Nord-Ouest est un pays magnifique.

L'honorable député de Pertli-Sud (M. Trow), tout en avouant qu'il y a dans cette région une grande quantité d'excellents terrains, a dit que tous n'étaient pas bons. Il est évident que toutes les terres ne sont pas bonnes, mais je crois que c'est dire beaucoup que d'affirmer, comme nous pouvons le faire en toute sûreté qu'en général elles sont non-seulement égales, mais supérieures à celles de la province d'Ontario. Tandis que nous enlevons à la colonisation de grandes étendues de terres, le long de la ligne du chemin de fer, en demandant \$5 l'acre et que par un précédent réglemen nous ne permettons pas d'établissements par *homestead* sur la première rangée, les colons pouvaient obtenir de bonnes terres chez nos voisins, sur toutes les parties des réserves de chemins de fer à \$2.50 l'acre, comme l'a dit l'honorable premier ministre, c'est-à-dire qu'après avoir pris un *homestead* de 160 acres, ils pouvaient avoir un autre quart de section, par préemption, à \$2.50 l'acre. Aux Etats-Unis on favorise véritablement la colonisation, tandis qu'avec notre politique actuelle nous enlevons aux colons une grande partie du pays, pour le mettre entre les mains des spéculateurs. C'est certainement manquer de sagesse que de permettre que le terrain soit occupé par les grandes compagnies et les spéculateurs. On a dit que la compagnie de la Baie-d'Hudson possédait une partie considérable des bons terrains, ce qui est exact, mais ce n'est pas là une raison pour multiplier ces compagnies. Nous ne pouvions empêcher ni l'acquisition ni la réserve des terres de la Baie-d'Hudson ; elle possédait les meilleurs terrains au moment du transfert, et nous avons fait avec elle les meilleures conditions possibles. On doit avouer que la compagnie de la Baie-d'Hudson dispose de ses terres avec la plus grande libéralité, mais j'ai toujours pensé qu'il aurait été infiniment préférable si le gouvernement canadien, j'entends parler des deux administrations, avait éteint les droits de cette compagnie et acheté ses terres pour le public. Il serait entièrement impossible, maintenant, d'acquérir les terres de la compagnie à des conditions approchant celles qu'on aurait pu